

DIRECTEUR / DIRECTRICE / CHEF.FE D'ÉTABLISSEMENT :

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL DES AESH

Suis-je concerné.e?



Un.e AESH travaillant dans mon école/établissement est :

- à la fin de sa 1^{ère} année de CDD
- au cours de sa 3^{ème} année de CDD
- au cours de sa 5^{ème} année de CDD
- en CDI depuis 3 ans au moins (l'entretien professionnel est triennal -> je suis averti.e par le PIAL si l'AESH est concerné.e)

→ Je dois organiser l'entretien professionnel de cet agent placé sous ma responsabilité.



L'AESH ne travaille que dans mon école/établissement.

- ✓ Je remets à l'AESH une grille d'autoévaluation.
- ✓ Je remplis une grille également. Si je ne travaille pas directement avec l'AESH, je remets une grille aux enseignant.es concerné.es.
- ✓ Je reçois l'AESH en entretien individuel. Le guide pratique peut m'aider à préparer cet entretien.
- ✓ A l'issue de l'entretien, je remplis le CREP que je transmets à l'IEN pour signature (école).

Comment ça se passe?



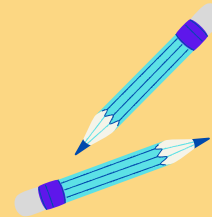
L'AESH est en service partagé dans plusieurs établissements.



Si l'AESH effectue la majorité de son service dans mon école / établissement ou si l'AESH y travaille depuis plus longtemps, alors je suis en charge du CREP. Je contacte mon/ ma collègue de l'autre établissement pour avis.



Si l'AESH effectue la majorité de son service dans un autre établissement, je suis contacté.e par mon/ ma collègue de l'autre établissement pour avis.



Je ne me sens pas à l'aise pour mener un entretien avec un AESH que je connais trop peu.

Je peux demander la présence de l'enseignant avec qui il/elle travaille le plus souvent.

Je pressens un entretien plutôt compliqué.

Je peux demander de l'aide à l'IEN ou à un membre du PIAL qui pourra assister à cet entretien ou y déléguer un CPC.

Dans les 2 cas, j'avertis l'AESH de cette disposition.

Durant l'entretien, je garde à l'esprit qu'il s'agit de définir un positionnement avec bienveillance et d'envisager des perspectives d'évolution pour l'AESH. Si je rencontre une difficulté avec la posture professionnelle de l'AESH, je n'attends pas l'entretien professionnel pour aborder la situation. J'agis avec le PIAL et l'inspection ASH en amont.